

Réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales

Compte rendu de la réunion du mardi 11 septembre 2012

Excusés :

Mathias Mayeux : M.D.S. Lens,
Hervé Guérard : A. S. E. J. Béthune,
Anne Sophie Luongo : A. S. E. J. Béthune,
Serge Grandamme : M .J .D. Lens,
Amandine Petit : C. C. A. S Grenay,
Zaina Ouattou : C. C. A. S. Grenay,
Muriel Gruau Cebo : Défenseur des enfants,
Christine Froget : C. C. A. S. Carvin,
Maryse Hoffman : C. C. A. S. Oignies,
Virginie Hoffman : D. D. C.S. du Pas-de-Calais,
Jean Michel Wierzock : Sous-Préfecture Lens,
Valérie Delvallez : Accueil 9 de cœur Lens,
Ludivine Augustin : C.I.D.F.F. Arras,

Présents :

David Dernis: S.P.I.P. Béthune,
Ahmed Bourdeche: A.P.S.A. MAT Lens,
Brigitte Dubois : KALEÏDO Noyelles-sous-Lens,
Jacques Clapich : Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin,
David Blin : Police nationale,
Aurélie Digironimo : S.P.I.P. Béthune,
Edwige Luczak : M.D.S. Hénin-Beaumont,
Geoffrey Pouchain : C.H.R.S. La Maisonnée Douai,
Rudy Lefrançois : C.H.R.S. La Maisonnée Douai,
Zakia Baraka : Service Ecoute Brunehaut Hénin Beaumont,
Danièle Ziolkowski : Equipe mobile Hénin Beaumont,
Fatim-Zahoua Bouchaïd : M.D.S. Hénin-Beaumont,
Claire Pattou : M.D.S. Bully-les-Mines,
Cécile Lecomte : M.D.S. Bully-les-Mines,
Stéphanie Pillion : Accueil 9 de cœur Lens,
Caroline Allouchery: Le cheval bleu Bully-les-Mines,
Marie-Nadine Flopdrops : Maisons et Cités Lens,
Françoise Vieren Laigle : Réseau Rêve Lens,
Delphine Mombelli : C.S.A.P.A. Liévin,
Annie Flament : Mairie Lens,
Pauline Anger Bourez : Mairie Lens,
Armelle Evraert : S. P. I. P. Béthune,
Christophe Jossien : S.I.A.O. A. P. S.A. Lens,

Le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales s'est constitué le 15 novembre 2010, suite à une volonté de l'État appuyée par la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin de produire une expérimentation sur le territoire de l'arrondissement de Lens.

Ce territoire avait été repéré par la préfecture, car il concentrait en un même lieu un nombre important de plaintes concernant les violences conjugales ainsi qu'un nombre conséquent d'acteurs prévenants et luttant contre ces violences.

D'emblée, le réseau s'est positionné fortement sur plusieurs principes :

- La prévention et la lutte contre les violences conjugales ne sont pas réservées uniquement aux institutions et associations spécialisées. Bien au contraire, l'ensemble des acteurs en lien ou non avec du public est concerné.
- Les violences conjugales regroupent des réalités multiples et complexes. Face à cette complexité, le réseau doit jouer la carte de l'interdisciplinarité. C'est pourquoi il est important que figurent au sein du réseau les mondes politiques, étatiques, associatifs, judiciaires, policiers, privés, humanitaires, etc.
- Afin de rendre cohérent un tel réseau, une charte est proposée à l'ensemble des acteurs, explicitant les valeurs et les engagements de chacun ainsi que le fonctionnement du réseau.

Lors de la création du réseau, la durée de l'expérimentation a été de 18 mois.

Le bilan de ces 18 mois d'expérimentation est le suivant :

- la réalisation de deux colloques réunissant plus de 200 professionnels les 25 novembre 2010 et 2011,
- 27 réunions de travail réparties sur trois groupes,
- deux assemblées plénières,
- une demi-journée de formation réunissant 85 juristes professionnels du secteur sanitaire et social, élu, policier, responsable et technicien d'associations, d'administrations, etc.,
- une journée et demie de formation sur les techniques d'accompagnement,
- deux comités de relecture du guide à destination des professionnels,
- un comité de sélection de formation,
- trois comités de pilotage,
- les membres du réseau se sont 75 professionnels en novembre 2010 pour atteindre 120 professionnels aujourd'hui fédérant plus de 40 institutions, associations, services. C'est enfin 60 professionnels qui ont participé à l'ensemble des groupes de travail,

- de multiples temps de rencontres avec les services sociaux du département, les CCAS, centres sociaux, les mairies, les universités, les hôpitaux, les entreprises, les tribunaux, les bailleurs, etc.,
- des outils de communication (une plaquette à destination du public et un guide à l'usage des professionnels),
- des instances de réflexions d'échange d'intervision constituant un véritable laboratoire d'apport de connaissances et d'outils.
- c'est également un protocole articulé entre quatre aux instances, favorisant une réponse plus rapide et la plus complète possible s'appuyant sur le principe que :

La personne victime de violences conjugales n'est pas à abri, mais en danger dans son domicile.

Qui, depuis un an, offre à des réponses coordonnées dont la visée est le retour à une situation apaisée à long terme pour chacun. Il a permis d'articuler en toute intelligence les actions des forces de police, de l'accueil neuf de cœur et du service écoute Brunehaut.

Face à la masse de travail représenté par cette énumération ci-dessus, je souhaite profiter de ce bilan pour remercier très chaleureusement l'ensemble des acteurs du réseau qui ont rendu cela possible.

Ainsi depuis la création de ce réseau, notre territoire est devenu un territoire référence pour les nombreux autres territoires Français sensibilisés à la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

L'approche globale développée au sein du réseau (c'est-à-dire l'importance accordée à travailler avec l'ensemble, des protagonistes (les adultes, le couple, la famille, la famille élargie, les professionnels intervenants, le contexte, etc.) est le fruit de cette collaboration.

Les évolutions :

Les attentes des acteurs concernant l'évolution du réseau concernent :

- les formations,
- les stages croisés,
- créer un pôle recherche formation permettant de prolonger les apports théoriques du guide est de pouvoir les rendre accessibles au plus grand nombre. Développer le travail effectué au sein du guide (développé les apports théoriques et y ajouter des apports juridiques, etc.). Continuer à moderniser le discours autour des violences conjugales et familiales et développer une meilleure compréhension des acteurs et de leur action,
- créer des passerelles avec les autres réseaux, par exemple le réseau RÊVES, le réseau GAPS, le réseau Précarité Santé mentale, etc.
- proposer une adhésion payante réseau (permettant de cofinancer certaines actions)
- poursuivre le travail fait sur les acquisitions de compétences. Évoluer dans nos approches en passant du travail avec l'individu coupé de son environnement à l'approche globale. Développer les apports concernant les méthodes de travail face au couple, face aux familles (techniques, les orientations, la connaissance du partenariat, etc.),
- faire un recueil de situations concrètes.
- développer le travail fait autour de la famille de l'enfant (incluant les violences intra familiales),
- continuer à se rencontrer à se découvrir et à se connaître. Poursuivre le travail permettant de ne pas se sentir seul face à la prise en charge,
- mettre en place et développer un groupe d'Intervision afin de réfléchir à sa pratique, de se remettre en question, de sortir de situations complexes et compliquées dans lesquels parfois on peut se retrouver un peu enfermé.

Face aux attentes de chacun, il est proposé dans un premier temps des réunions mensuelles de 2 heures dont 1 heure au minimum sera consacrée à de l'intervision.

Cette proposition peut être à tout moment évaluée et renégociée en fonction des demandes des besoins et des attentes de chacun. Par exemple une rythmicité plus élevée, des réunions de 3 heures plutôt que de 2 heures, etc...

Prochaine réunion du réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales

Le 25 octobre 2012 de 9 heures 30 à 12 Heures

À la Maison du Département Solidarité

3 bis rue François Brasmès

62160 BULLY-LES-MINES

Ordre du jour :

Intervision de 9 heures 30 à 11 heures.

Point sur les formations

Questions diverses.

⚠ Veillez noter le changement du lieu de la réunion.